
MARCUS : Bon. Nous sommes à 12 minutes après l'heure, et il est 23 h ici en Suisse. Il se fait tard, donc nous ferions bien de commencer.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Question. Avons-nous une salle Adobe ? Je n'en vois pas dans l'invitation du calendrier.

MARCUS : Oui. Nous avons une salle Adobe.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Pourriez-vous — ou quelqu'un d'autre — m'envoyer le lien ? Ou peut-être — j'ai reçu trois invitations par calendrier. Il se peut — voilà, je l'ai trouvé dans celle-ci. Très bien.

MARCUS : Oui, vous trouverez le lien dans l'invitation du calendrier. [INAUDIBLE].

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Bien, parfait.

MARCUS : Bon. Cet appel est le deuxième de ce type. Nous en avons eu un premier que nous avons qualifié d'appel pilote du communiqué d'Helsinki. Par la suite, un bilan a été établi, puis lorsque nous nous sommes retrouvés à

Remarque : Le présent document résulte de la transcription d'un enregistrement audio. Si la transcription est en général exacte, elle peut toutefois être incomplète ou inexacte en raison de parties inaudibles ou de corrections grammaticales. Il est publié en tant qu'aide à la compréhension du fichier audio et ne doit en aucun cas être considéré comme un document authentique.

Hyderabad — quelques observations ont été faites. Au cours du premier appel, il y a peut-être eu beaucoup de discussions sans que l'objectif de l'appel soit suffisamment clair, à savoir qu'à ce stade l'appel ne vise pas à résoudre les problèmes autant qu'à un stade ultérieur, lorsque nous organiserons effectivement des appels à cet effet.

Il visait plutôt à éviter toute confusion et se proposait comme espace pour éclaircir certaines questions afin que nous soyons tous sur une même longueur d'onde. Ceci a été exprimé à Hyderabad aussi, le fait de formuler certaines questions et de soulever certains problèmes en avance ; et hier, d'autres questions ont été portées à l'attention du GAC.

Désolé. Il est peut-être un peu tard pour le dire, mais mieux vaut tard que jamais, et j'espère que cela aidera — également à fournir une structure tout au long de l'appel. J'espère que vous avez eu l'occasion de voir ce que nous vous avons envoyé. C'est un format tableau ; et nous avons suivi le même format.

Nous vous avons envoyé la réponse à l'avis d'Helsinki, que vous a reçu également plus ou moins au même moment. Donc, ce que vous avez devant vous est un tableau qui dissèque l'avis TAF de Hyderabad. C'est essentiellement la base de ce que sera notre réponse à l'avis de Hyderabad.

Des liens étroits existent, bien entendu, entre la réponse à l'avis d'Helsinki et l'avis de Hyderabad, mais je pense néanmoins que nous devrions nous en tenir à l'objectif que nous nous sommes fixés pour cet appel. À savoir, discuter l'avis de Hyderabad sans nécessairement discuter les deux. Mais à vous de décider. Et si vous souhaitez certaines

informations, pour gagner du temps, nous pourrions consulter notre réponse à l'avis d'Helsinki.

Cela dit, je me demande si Manal [PH], la coprésidente du groupe sur les recommandations GAC/Conseil d'administration, a des commentaires, ou Thomas en tant que président. Et bien sûr, je demanderais aussi à mes collègues du Conseil d'administration s'ils ont des remarques liminaires ou des observations à faire.

MANAL : C'est Manal. Merci, Mark, pour ces excellents — je passerais la parole aux remarques liminaires. Merci.

THOMAS : Merci. Ici Thomas. Juste pour confirmer ce que Marcus a dit, l'intention est que le Conseil d'administration puisse comprendre si ceci n'a pas été clair ; que nous ayons une compréhension partagée de ce que le GAC veut dire et, théoriquement, de ce que le GAC attend du Conseil en matière de réponse.

Il s'agit donc de la première étape de l'interaction, qui vise une compréhension mutuelle. Il ne s'agit pas forcément de trouver des solutions, de fournir des réponses ou d'en obtenir de la part du Conseil d'administration, mais surtout de s'assurer que le Conseil comprend les intentions du GAC et ses attentes. C'est tout ce que je voulais dire. Et bonjour à tous, bien sûr.

MARCUS : Bien, merci à vous Manal et Thomas. Y a-t-il d'autres commentaires liminaires ou observations ? Sinon, je vous propose d'examiner le tableau que nous vous avons envoyé.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Marcus, [INAUDIBLE].

MARCUS : Oui, je vois que Kavouss lève la main. Kavouss, allez-y.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Nous ne vous entendons pas, Kavouss.

MARCUS : Je pense qu'il a baissé la main, donc il me semble qu'il n'a aucun commentaire à ajouter. Dans ce cas, je suggère que nous considérons le tableau envoyé comme la base pour notre discussion. Donc je m'y lance. Vous avez vu la première question de clarification concernant l'avis du GAC, qui porte sur le profil temporel, après l'élaboration de politiques et procédures [INAUDIBLE] futures.

Il ne s'agit pas vraiment d'une question, mais plutôt d'un commentaire. Nous en avons discuté pendant l'appel sur l'avis d'Helsinki, et nous supposons que le GAC sait bien que le Conseil n'établit pas les échéanciers ; c'est la communauté qui s'en charge. Je vois que Kavouss a levé la main de nouveau. Kavouss, allez-y.

KAVOUSS : Oui, Marcus. Vous avez peut-être raison, mais en réalité, il y a des divergences dans la compréhension. Le groupe chargé de préparer le PDP pour la nouvelle série a reçu une lettre du Conseil de la GNSO, semble-t-il, affirmant que le Conseil d'administration de l'ICANN a demandé, compte tenu de la question, que le processus commence sans attendre l'issue des examens et du processus pour voir quels sont les problèmes et les difficultés.

J'ignore quelle était la réponse du groupe au Conseil de la GNSO, mais pourriez-vous confirmer si le Conseil a adressé la lettre que je viens de mentionner à la GNSO et lui a fait la demande ? « Pensons à démarrer le nouveau processus dans les plus brefs délais possibles, sans attendre l'issue des examens. »

Moi, en tant que membre du GAC, je ne suis pas d'accord. Nous devons attendre jusqu'à ce que tout soit fini et jusqu'à ce que nous ayons identifié les problèmes, les difficultés, les lacunes, etc. Nous ne pouvons pas commencer au milieu et avoir des choses qui se chevauchent. C'est ma question. Je ne suis pas satisfait de la réponse que le Conseil de l'ICANN a donnée. C'est beaucoup de politique, mais ce n'est pas la réalité. Merci.

MARCUS : Merci pour votre commentaire. Vous étiez très clair, et je me demande si quelqu'un de l'ICANN ou [INAUDIBLE] peut-être, ou d'EURALO pourrait vous répondre. J'admets que je n'ai pas la réponse à cette question. Quelqu'un pourrait-il fournir une réponse à la question de

Kavouss ? Je veux dire que nous devons surement en prendre note.
Thomas, s'il vous plait ?

THOMAS :

Merci. Il me faut un certain temps avant de parler, parce que je dois cliquer dans mon iPhone pour désactiver la fonction muet. Ça me prend quelques secondes. Tout d'abord, je pense qu'il parle de la lettre que le Conseil d'administration a envoyée il y a quelque temps au GAC.

Donc, cette question n'était pas entièrement claire pour beaucoup de personnes. Je pense fondamentalement, en ce qui concerne l'indication ou la réitération du Conseil à l'avis d'Helsinki que nous avons reçu il y a quelques jours, qui est citée ici dans le tableau de bord, que la communauté établit ses propres échéanciers. C'est correct.

Mais le GAC s'attend à ce que le Conseil, l'organe ultime dans la prise de décision au sein de cette organisation, ait son propre point de vue pour dire s'il convient du calendrier proposé par la communauté ou s'il estime qu'un délai supplémentaire est nécessaire, ou si les dates devraient être fixées autrement ; et je tiens à rappeler que, lors du lancement de la première série, tout le monde avait convenu qu'une deuxième série ne devrait pas être lancée avant l'évaluation adéquate de la première.

Tout le monde en avait convenu, y compris la GNSO, y compris le Conseil d'administration, etc. Mais en fin de compte, juste pour clarifier les attentes du GAC, si la communauté, dans ce cas la communauté de la GNSO, décidait de commencer ou d'inverser l'ordre et de ne pas attendre jusqu'à ce que les évaluations soient terminées, que le Conseil

d'administration indiquerait clairement qu'il n'est pas dans l'intérêt public que cet ordre soit inversé.

Donc, je pense qu'il faut faire les choses dans l'ordre, et ensuite tirer les conclusions. On s'attend donc à ce que le Conseil, s'il estime que le calendrier de la communauté manque de logique, fasse connaître ses attentes haut et fort. Donc, vous ne pouvez pas tout justifier à la communauté, parce que la communauté est en l'occurrence la GNSO. Merci.

MARCUS :

Merci, Thomas. Je pense que le message est clair. Je me tourne vers les membres du Conseil, qui participent à cet appel. Des commentaires ? Ou souhaitons-nous passer au point suivant ? Kavouss a un commentaire. Je vous en prie.

KAVOUSS :

Oui, Marcus. Je suis vraiment désolé. La communauté, ce n'est pas la GNSO. La communauté, c'est la communauté. Lorsqu'il s'agit des parties prenantes mondiales ou de tout le monde. S'il s'agit d'une partie prenante, ou, disons d'une unité constitutive ou d'un groupe d'unités constitutives, la GNSO, je ne suis pas d'accord.

Nous n'allons pas être dominés par la GNSO, parce que nos propres gens, 50% d'entre eux sont américains, et ils assistent à toutes les réunions, et ils se préparent bien, et ils dominent les autres. Donc je ne suis pas d'accord pour dire que la communauté c'est la GNSO.

La communauté c'est tout le monde, et nous devrions avoir un consensus là-dessus. Et nous ne devrions pas arriver au vote simplement parce qu'ils dominent toujours. 50 % de tous les participants viennent des États-Unis, ou sont nord-américains. Et le reste du monde, on l'oublie. Donc je ne suis pas du tout d'accord pour dire que la communauté c'est la GNSO. Nous devrions avoir un consensus là-dessus avant de démarrer la deuxième série. Merci.

MARCUS :

Merci, Kavouss. Nos commentaires se rapportent à la communauté. Je n'ai pas parlé de la GNSO. Et il me semble que nous avons un consensus quant au fait qu'elle fait partie de la communauté. Donc nous apprécions vos commentaires. D'autres commentaires sur ce sujet ? Sinon, nous passons au point suivant.

Nous vous avons écouté et nous avons reçu votre message. Le deuxième point de progrès concerne l'atténuation de l'utilisation malveillante des noms ; vous a demandé à ce que le Conseil de l'ICANN fournisse des réponses écrites aux questions figurant à l'annexe 1 du communiqué. Nous vous confirmons que le Conseil va demander au Président-directeur général de l'ICANN de répondre par écrit aux questions.

Donc je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en discuter. Nous acceptons de vous fournir des réponses par l'intermédiaire du Président-directeur général de l'ICANN. Il me semble donc que nous pouvons passer au point suivant. Il s'agit du paragraphe 3A-1, permettre au pays, ou au territoire, de fermer au [second niveau].

Là, le GAC dans son communiqué nous a demandé d'indiquer si les actions du Conseil mentionnées dans la résolution du 8 novembre s'accordent en tous points avec l'avis fourni par le GAC dans son communiqué d'Helsinki. Notre question de clarification est la suivante : « De quelle façon estimez-vous que les actions du Conseil d'administration ne s'accordent pas avec l'avis du GAC ? » Kavouss, allez-y.

KAVOUSS :

Oui, Marcus. Il se peut que j'aie tort. Qu'on me corrige si je me trompe. Mais la résolution du Conseil d'administration est très, très vague et manque de clarté. L'avis du GAC indiquait qu'il n'y a pas un seul point de vue sur la question, mais qu'il y en avait plusieurs qui étaient différents, et la réponse du Conseil ne tient pas compte de cela.

Encore une fois, elle reste très générale. Donc nous avons besoin de clarifications. Quel est l'avis qui nous a été donné, qu'il y a deux points de vue au sein du GAC ? Un groupe de personnes voit les choses d'une certaine manière, et un deuxième groupe les voit d'une autre manière.

Les deux points de vue doivent être respectés conformément aux souhaits des membres de ces groupes, qui ont été mentionnés. La réponse et la résolution du Conseil ne reflètent pas cela. Il se peut qu'on ne les ait pas lues correctement, mais ce n'est pas clair. Merci.

MARCUS :

Merci. Je vois la main de Thomas. Thomas, allez-y.

THOMAS :

Oui, merci. Je crois qu'il faut préciser, car il y a deux niveaux différents ici. Un premier concerne la question de fond de l'avis d'Helsinki, qui dit essentiellement que certains pays n'ont pas de position marquée à ce sujet. D'autres ont des opinions fermes ou très arrêtées à cet égard.

Et les points de vue sont divergents. Mais il y avait un consensus au sein du GAC quant au fait que les pays ayant des opinions très arrêtées, qui étaient partagées par ceux qui n'en avaient pas, devraient avoir leur mot à dire sur la question.

Donc, il y a différents points de vue quant aux pays qui se soucient ou qui ne se soucient pas de la question, mais le GAC admet unanimement que ceux qui s'en soucient devraient se faire entendre, devraient être pris en compte, devraient être contactés, et que des mesures d'atténuation devraient être mises en place au cas où un gouvernement particulier au sein du GAC aurait un problème.

Mais les points concrets de l'avis qui indiquent où la décision du Conseil est conforme à la position du GAC — le problème était que nous n'avons pas reçu une réponse du Conseil d'administration pour savoir s'il a accepté ou — ou pas nos conseils, avant qu'il n'ait pris sa décision, et ceci constitue en fait le principal problème dont nous avons entendu parler.

La décision n'informait pas clairement le GAC — comme nous l'espérions — si le Conseil accepte l'avis ou pas ni comment il entend le mettre en œuvre. Donc en principe, le premier point, si je me souviens bien, c'est que nous nous attendions à ce que le Conseil nous fasse clairement savoir si, « oui, il semblerait que nous avons accepté l'avis et

voilà comment nous le mettrons en œuvre,» ou « non, nous n'accepterons pas cet avis et nous allons procéder de la façon suivante. »

Dans la décision du Conseil, cela n'est pas clair. Et bien sûr, la formule idéale consisterait à — avant de mettre en œuvre un moyen proposé pour la suite à donner, on s'attendrait également à ce que le GAC soit consulté dans un cas pareil, ou qu'il ait l'occasion de prendre une position quant à la façon dont le Conseil propose de mettre en œuvre l'avis.

Car c'est là que le bât blesse ; dans le cas présent, les membres du GAC ne sont pas tous satisfaits de la façon dont s'effectue la mise en œuvre. Une chose serait de dire « Nous acceptons l'avis, et c'est ainsi que nous allons le mettre en œuvre. » Ou il se peut que le Conseil estime que le GAC aura la possibilité de réagir avant que le processus ne soit effectivement lancé ou mis en œuvre ; que le GAC pourra dire « Très bien. Nous prenons note du fait que vous pensez l'avoir accepté.

Mais nous tenons que ceci n'est pas ce que nous attendions. Donc, nous ne sommes pas satisfaits de la mise en œuvre, » ou « nous sommes satisfaits de la mise en œuvre, et tout va bien. » Donc si m'en rappelle bien, c'est là où nous voulions en venir. Merci.

MARCUS :

Merci, Thomas. Et bien sûr, vous avez raison de dire qu'il y avait un problème de synchronisation ; nous avons effectivement émis une résolution avant de répondre à l'avis d'Helsinki.

Mais depuis, vous avez reçu notre réponse à l'avis d'Helsinki, où nous indiquons que nous comprenons l'avis communiqué au Conseil, que nous devons prier les partenaires sous contrats à travailler avec les membres du GAC concernés, et qu'une confusion possible se pose quant au niveau [INAUDIBLE] et au code de pays sélectionnés. J'espère que cela répond aux préoccupations que vous avez soulevées. Kavouss, est-ce une nouvelle demande de parole ou avez-vous oublié de baisser la main ?

KAVOUSS :

Une nouvelle demande de parole. Il me semble que mon avis et celui de Thomas sont assez divergents. Il ne s'agit pas de consulter les pays. Le second groupe souhaite donner explicitement son accord avant un déblocage qui le concerne. Il ne s'agit pas d'être contacté. Ils le sont. Mais à chaque étape, qu'elle dure 60 jours ou 90 jours, l'absence de réponse ne devrait pas indiquer un accord.

Telle est l'opinion du second groupe. Donc, je suggère que Thomas l'exprime dans le contexte approprié. Le second groupe de pays souhaite donner explicitement son accord avant un déblocage qui le concerne. Cela n'a pas été convenu lors d'une réunion du Conseil de l'ICANN. La synchronisation n'est pas le problème. Tous les pays sont contactés, à 60 ou à 90 jours.

Mais à l'heure actuelle, on signale que l'absence de réponse sous-entend un accord. Le groupe de pays dit, « Non, nous ne sommes pas d'accord. » L'absence de réponse indique un point de désaccord. Le Conseil devrait le confirmer au second groupe de pays. Merci.

MARCUS : Merci. Excellentes remarques. Et notre réponse ne dit pas « consulter », mais plutôt « travailler avec les membres du GAC concernés », ce qui signifierait travailler ensemble et parvenir à une entente. Fritz a levé la main. Vous avez la parole, Fritz.

FRITZ : Merci, Marcus. Est-ce que vous m'entendez ?

MARCUS : Nous vous entendons.

FRITZ : Écoutez, je ne veux pas créer de problèmes. Il importe toutefois, pour le procès-verbal, que nous sachions ce que le Conseil d'administration est tenu de faire quant à l'avis du GAC dans son ensemble, l'avis d'un pays en particulier et l'avis d'un groupe de pays. [INAUDIBLE] respecter les deux points de vue ?

Je pense que le Conseil d'administration a examiné l'avis qu'il a reçu du GAC, y a répondu, et en a pris acte. Un certain nombre l'a fait. Et aller de l'avant avec le plan qui, aux yeux du Conseil, tient compte de l'avis du GAC. Merci

MARCUS : Merci. Encore une fois, des divergences d'opinions peuvent apparaître dans la mise en œuvre de l'avis du GAC, mais encore une fois, comme

mentionné dans nos observations liminaires, il ne s'agit pas de négocier, de trouver un consensus, d'être tous d'accord sur ce que nous voulons dire ; juste que nous comprenions ce qui nous motive.

Et je pense que nous comprenons les hypothèses sous-jacentes de ce qui a été formulé au cours de cet appel jusqu'à présent, et nous en tiendrons compte dans notre réponse à l'avis de Hyderabad. Encore une fois, il y avait un problème de synchronisation pour Hyderabad. Notre réponse à l'avis d'Helsinki e été émise après la réception de l'avis de Hyderabad.

Il est clair qu'un problème de synchronisation existe. Mais peut-on conclure la discussion sur ce point qui, je le comprends, compte beaucoup pour les membres du GAC ? Thomas ?

THOMAS : Sans prolonger le débat, il me semble qu'il est important, pour le GAC comme pour le Conseil, d'examiner notre avis d'Helsinki, parce que l'avis de Hyderabad concerne manifestement la procédure. L'avis concernant le fond, c'est l'avis d'Helsinki. Je ne vais pas le lire, mais cet avis établit une position consensuelle du GAC. Merci.

MARCUS : Merci. Votre observation est fort opportune, et nous la ferons entrer en ligne de compte dans la préparation de notre réponse à l'avis de Hyderabad. Pouvons-nous passer au point suivant ? 3A-2 laisser passer les codes de pays/territoires au second niveau À l'avenir, toujours communiquer la position du Conseil concernant les avis du GAC sur une

question donnée en temps utile, avant d'adopter une mesure directement liée à ce service. Vous voyez que nous avons marqué un A dans cette colonne, et il en va de même pour la colonne suivante — quelqu'un souhaite-t-il faire des commentaires ? Oui, Kavouss et puis Thomas. Allez-y.

KAVOUSS : Je voudrais demander au secrétariat de faire défiler vers le haut quand vous passez à la question suivante, ou de faire en sorte que nous puissions faire défiler nous-mêmes ? Je ne vois pas les questions. Se pourrait-il que ça défile vers le haut ? Merci.

MARCUS : Oui, nous sommes toujours au point 3A-2. Cette question est en bas de la page. Mais quand nous arriverons à la suivante, oui, nous allons devoir faire défiler vers le haut. Thomas ?

THOMAS : Oui, merci. La dernière ligne manque sur votre écran, mais nous avons probablement le texte devant nous. C'est juste que ce point est aussi une question de procédure qui ne relève pas uniquement de cette question ; mais je pense qu'il est assez simple et qu'il exprime les attentes que j'ai déjà mentionnées, à savoir que nous nous attendons à ce que le Conseil formule clairement sa position et dise s'il a accepté ou non l'avis du GAC avant d'adopter toute mesure liée à cet avis, ou avant de le mettre en œuvre ou pas.

Donc, il s'agit encore d'un point de procédure qui se rapporte à la question principale que nous avons discutée. Ce point ne porte pas sur le fond. C'est une question de procédure que nous essayons de bien préciser et qui ne se rattache pas uniquement à cet avis ; nous profitons de l'occasion pour dire que nous attendons à l'avenir que le Conseil réponde si oui ou non il a accepté l'avis avant de mettre en œuvre quelque chose qui s'y rapporte. Merci.

MARCUS : Merci. En fait, votre point figure essentiellement sous la rubrique « Améliorer la communication entre le Conseil et le GAC ».

THOMAS : Absolument.

MARCUS : Kavouss, vous avez levé la main ?

KAVOUSS : Pas avant la mise en œuvre ; avant que le Conseil adopte ou approuve une résolution, il est prié de prendre en considération l'avis du GAC. Et votre réponse ou la réponse du Conseil d'administration est n/a. Que veut dire n/a ? NA : non applicable ? Elle l'est. Le Conseil devrait dire « Oui, nous le ferons », ou ils devraient dire « Non, nous ne le ferons pas ». Donc, voilà — la réponse n'est pas correcte. Merci. Je suis désolé de dire cela.

MARCUS : Bon, la réponse que j'ai mise dans le tableau, la recommandation ou l'avis est très claire. Mais nous n'avons pas encore — je veux dire, nous n'avons pas de question. C'est très clair. Mais nous n'avons pas encore discuté dans le fond si nous acceptons l'avis ou non.

Nous sommes là pour comprendre ce que vous voulez dire, et je pense que vous et Thomas l'avez très bien expliqué. Et nous vous répondrons en vous informant si oui ou non nous acceptons votre avis. Il me semble que nous pouvons l'accepter. Mais nous n'en sommes pas encore au stade où nous décidons d'accepter l'avis ou non.

Nous sommes en train de l'analyser et nous essayons de comprendre ce que vous voulez dire, et je pense que vous et Thomas avez très bien expliqué cela. Pouvons-nous passer à la partie suivante ? Et Sandy devra défiler jusqu'à la page suivante, le début étant sur cette page et le reste sur la page suivante. La personne qui contrôle l'écran, peut-elle donner l'accès libre à chacun ?

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Marcus, l'accès y est libre en fait. Chacun peut faire défiler lui-même. C'est ouvert à tous.

FRITZ : Je viens de le remarquer.

MARCUS : Bien, on peut passer à la page suivante. Et là, c'est au sujet des noms et des acronymes des OIG. Nous prenons des mesures et nous travaillons avec tous les participants pour faciliter une résolution transparente qui puisse être prise au pied de la lettre, et aplanir les divergences entre l'avis du GAC et la recommandation de la GNSO. Et pour ce faire aussi, nous ne posons pas vraiment de questions. Je veux dire s'il y a un A dans la colonne, cela signifie que nous n'avons pas besoin— l'avis est clair, à moins que l'un de mes collègues du Conseil d'administration n'ait des questions à poser. Kavouss ?

KAVOUSS : Oui, ma question est que serait-il — le Conseil compte-t-il organiser cette équipe, se réunir avec le médiateur, avant que vous alliez — que nous allions à Copenhague, ou cette même question serait-elle soulevée à Copenhague et nous ferons face au même problème ? Parce que nous avons posé la question au Conseil d'administration ainsi qu'au facilitateur. Est-ce une situation ou pas encore ? Ou verrait-on la même question se poser à Copenhague ?

MARCUS : Espérons que non. Mais nous avons un processus en cours. Le Conseil a nommé un médiateur, comme vous le savez, un ancien membre du Conseil d'administration qui procède à des consultations, appuyé par d'autres membres du Conseil, [INAUDIBLE] en particulier. Et nous avons un processus en cours. La semaine prochaine, nous tiendrons un appel au cours duquel ce processus sera exposé. Avez-vous des commentaires ou des suggestions ?

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Bonjour, vous m'entendez bien ?

MARCUS : Oui, nous vous entendons.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Bonjour, Marcus. Bonsoir à ceux qui se trouvent en Europe. C'est [INAUDIBLE]. Je veux juste rebondir sur cette question que Kavouss a posée, parce que comme vous le savez peut-être, le Conseil de la GNSO se réunit ce jour-là et il allait également discuter de cette question.

Et ils avaient une motion concernant l'examen par la GNSO du communiqué du GAC [INAUDIBLE]. Concernant cet examen, je ne sais pas si c'est le texte définitif [INAUDIBLE], mais le Conseil de la GNSO maintient sa position selon laquelle les statuts l'empêchent de prendre toute autre mesure relative à cette question jusqu'à ce que le Conseil ait pris une décision officielle sur les recommandations de la GNSO [INAUDIBLE] et l'avis du GAC.

Je considère cette position comme étant plus conservatrice que le processus que vous lancez, et que vous avez mentionné comprendre, il me semble, [INAUDIBLE] comme médiateur. Je ne sais pas si vous avez assuré correctement la liaison avec la GNSO pour éviter d'arriver à Copenhague et de trouver qu'un déclencheur formel n'a pas été mis en place, et que les conversations que nous avons eues jusque-là n'ont servi à rien. Donc, peut-être que vous en savez plus à ce sujet, et peut-être que vous avez une opinion concernant la compatibilité de cette

décision du Conseil du GNSO, qui devait être prise aujourd'hui, avec les efforts que vous commencez en tant que Conseil d'administration. Merci.

MARCUS : Bien, merci pour vos commentaires. Je pense que c'est intrinsèquement lié au prochain bloc/à la prochaine ligne, [INAUDIBLE] noms et acronymes, où nous l'expliquons en détail. Et là, nous disons que bien que le Conseil soit disposé à faciliter ces discussions, nous ne pouvons pas spécifier leur point de départ.

Mais le Conseil continuera d'encourager la GNSO à envisager le document de discussion du petit groupe, bien sûr, et le processus de médiation dans son ensemble. Mais je comprends très bien ce que vous dites et je peux également vous assurer qu'il s'agit d'un sujet de préoccupation. Y a-t-il des commentaires sur cette question en particulier ? Kavouss, oui allez-y.

KAVOUSS : Oui, je voudrais savoir si le Conseil encouragera la GNSO ?

MARCUS : Oui.

KAVOUSS : Mais si la GNSO ne veut pas être encouragée, s'ils disent « Non », nous ne ferons rien ? Les deux vice-présidents ont affirmé lors de la réunion

que tous les PDP sont des PDP. Nous ne réviserons cela que si le Conseil prouve qu'il s'agit d'une erreur. Donc on devrait faire plus qu'encourager.

Le libellé que nous avons utilisé parlait d'encourager, mais peut-être que le Conseil devrait littéralement faire plus qu'encourager. Je ne propose aucun texte, aucune formule, aucun terme, mais peut-être un peu plus qu'encourager. Parce que je vois que la GNSO adopte une position en quelque sorte rigide.

Nous devrions travailler ensemble. Nous devons collaborer. Il ne s'agit pas dans ce cas-là d'adopter une position et de s'y cantonner. Donc, nous voulons espérer que le Conseil d'administration fera plus qu'encourager la GNSO. Merci.

MARCUS :

Merci. Je tiens également à rappeler que nous avons des réunions prévues entre le Conseil d'administration et le GAC, et puis entre le Conseil d'administration et la GNSO. Et en fait, l'initiative visant à lancer l'ELO provenait de la GNSO avant notre réunion avec le GAC. Je pense donc qu'il y a, au moins, une sorte de volonté d'aller au-delà des positions figées.

Cela n'a pas toujours été — cela ne trouve pas toujours écho dans les positions qui sont adoptées, mais nous comprenons votre message. Vous attendez un appel à l'action plus fort qu'un simple encouragement de la part du Conseil d'administration. Isla a levé la main, et Jorge aussi. Il s'agit de nouvelles demandes de parole. Isla en premier, de toute façon.

MARCUS :

Merci beaucoup pour ces commentaires, Isla. Personnellement, je ne peux pas imaginer que nous irons à Copenhague sans avoir débattu la question, et sans avoir tenu le GAC bien informé des progrès que nous aurons réalisés, avec un peu de chance, d'ici là. Votre argument est assurément valable.

Y a-t-il d'autres commentaires ou d'autres questions ? Nous sommes ici pour poser des questions de clarification. Je ne veux pas être le seul à parler. Sinon, pouvons-nous passer au point suivant ?

Il s'agirait du point 4A-3, concernant l'ensemble de ces questions. Les points 4A-3, 4A-4, 4A-5 sont tous liés à cette section sur les noms et les acronymes des OIG. Donc pas de questions ? Votre message me semble très clair et le [INAUDIBLE] consiste à identifier les noms et le comité national.

Et là encore, nous n'avons pas de questions. Je vois aussi dans le chat que Jorge a levé la main. Je vous prie de faire de nouveaux commentaires. Assurez-vous de ne pas entamer une nouvelle procédure.

Encore une fois, ce point est bien noté et il est très clair. Peut-être que tous les participants ne sont pas connectés sur Adobe. Jorge vient de faire un commentaire. Souhaiterez-vous le reformuler vous-même ou préférerez-vous que le lise ? Auriez-vous un commentaire sur la question de la Croix-Rouge ?

attendons, en premier lieu, comme Jorge l'a mentionné, à ce que les protections provisoires demeurent en place jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée.

C'est une chose que le GAC a répétée à plusieurs reprises, et que le Conseil d'administration a également acceptée. Troisièmement, sur le fond concernant ce que la GNSO m'a dit, repenser ou retravailler en vue de discussions sur la recherche d'un compromis. Finalement c'était mon point de vue, mais cette affaire de la relation entre le Conseil et la GNSO concernant ce que le Conseil doit faire pour que la GNSO mène son activité, ça peut bien sûr varier d'un extrême à l'autre ; donc fondamentalement soit vous acceptez la recommandation ou l'avis d'un côté et vous rejetez l'autre, soit vous rejetez les deux ? Mais nous, en fin de compte, nous essayons d'être constructifs, de trouver une solution ; qu'avons-nous ici ? Quel est l'enjeu ? Si nous voulons que ce modèle fonctionne, en cas de divergence de vues, il serait idéal de déclencher en quelque sorte cet avis, d'encourager les gens de manière à ce qu'ils l'acceptent, à ce qu'ils s'unissent pour trouver une solution acceptable pour tous.

C'est ce qui a déjà été mentionné. Comment vous faites pour que la GNSO accepte, pour nous appuyer. Le Conseil d'administration me semble assez intelligent pour trouver un bon moyen de les rallier à notre cause, pour garder fonctionnel le modèle multipartite.

Je pense qu'il y a un consensus absolu au sein du GAC quant au fait que nous sommes disposés à nouer un dialogue avec la GNSO, facilité par le Conseil d'administration ou par toute autre personne désignée par le Conseil.

Donc nous sommes prêts à poursuivre la discussion, à trouver une solution, parce que c'est ainsi que nous comprenons le modèle multipartite, et nous espérons que d'autres peuvent adhérer essentiellement à ce même esprit pour faire fonctionner le modèle multipartite. Je ne vais rien ajouter sur cette question pour le moment. Merci.

MARCUS :

Merci, Thomas. Et [INAUDIBLE] point sur le commentaire de Chris, pour effectivement réitérer ce que j'ai dit au tout début. Cet appel ne vise pas à trouver des solutions, bien que s'il en dérive, tant mieux.

Nous sommes ici principalement pour poser des questions de clarification. Et nous ne sommes pas en mesure de donner une réponse formelle à votre avis à ce stade, parce que nous devons revenir en arrière. Nous devons vous écouter et nous devons en discuter au sein du Conseil d'administration avant de revenir vers vous.

Mais ici, sur toutes ces questions liées aux noms et aux acronymes des IGO, à la protection de la Croix-Rouge, je pense que nous sommes d'accord que votre avis est très clair, et vous avez répété oralement ce que vous nous avez dit.

Donc, je pense que le message est très clair et nous le prendrons en considération lorsque nous préparerons notre réponse.

Oui. Il y a des commentaires sur le chat ? Oui. [INAUDIBLE] mis à part le Conseil, vis-à-vis du communiqué du GAC sur les questions [INAUDIBLE].

Et Mark, je sais que [INAUDIBLE] la semaine dernière, afin de faciliter un dialogue, et qu'il souhaite des éclaircissements sur ce que veut dire un dialogue facilité. Un dialogue facilité a essentiellement lieu lorsque le Conseil nomme un facilitateur et cette personne intervient. Mais je ne sais pas si l'un de mes collègues membres du Conseil d'administration tient à préciser la question davantage ?

À mon avis, il serait en quelque sorte difficile de ne pas s'égarer dans les détails, d'avoir un débat de fond trop vaste au lieu de simplement se limiter à l'objectif principal de — je demande d'abord de clarifier ce que Chris a écrit dans le chat. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question.

CHRIS : Oui, merci Marcus. Tu m'entends, Marcus ?

MARCUS : Je t'entends fort bien.

CHRIS : Très bien, parfait. Merci. Bien, je pense qu'il est important d'amorcer le dialogue facilité dès que possible pour accélérer le processus. Donc le point que je souhaite clarifier est le suivant : qu'est-ce qui est en train d'être fait pour amorcer ce dialogue facilité ? S'il s'agit de nommer Bruce en tant que facilitateur, il serait bon de le savoir à ce stade.

Mais si l'intention est également de nommer Bruce comme facilitateur pour la question des OIG qui, comme nous le savons tous, est un autre

problème étant donné que le contexte juridique est différent de celui de la Croix Rouge, je pense que cela me préoccupe, car il s'agit de deux processus distincts.

Je ne voudrais pas que Bruce soit surchargé et qu'il traite la question complexe des OIG au détriment d'une rapide résolution de la question de la Croix Rouge. Les deux peuvent avoir des délais différents.

Donc, j'espère qu'il serait juste, au cours de cet appel de clarification, d'obtenir des précisions quant à la prochaine étape, juste des informations sur la prochaine étape. Merci.

MARCUS :

Bon, la prochaine étape sera un appel la semaine prochaine entre — je dois vérifier qui y participe. Elle a été diffusée comme réunissant Bruce et un petit groupe. Nous nous réunirons et nous discuterons. Et j'ai également pris note de vos points quant à l'appui de Kavouss et de Jorge à la séparation de la question des OIG et de celle de la Croix-Rouge.

Jorge a observé tout à l'heure que la question de la Croix Rouge pourrait être une action évidente. Je pense donc que ce point est bien valide. Sur cela, pouvons-nous avancer ? Je pense que nous avons bien reçu le message collectif des membres du GAC qui se sont exprimés sur cette question au cours de l'appel ; et le message contenu dans l'avis du GAC sur Hyderabad est certainement très clair pour nous.

Nous allons prendre tout cela en compte en préparant notre réponse à cette question. Pouvons-nous passer au point suivant, le 5A-2 ? Le GAC

conseille au Conseil d'administration de l'ICANN de faire autrement, toujours dans le cadre des préoccupations ayant trait aux protections de la Croix-Rouge (INAUDIBLE] identifiées comme permanentes.

Encore une fois, nous n'avons aucune question quant à la justesse du message. Puis nous passons à [INAUDIBLE] région. Et là encore, nous n'avons pas de questions. À moins qu'il y ait des commentaires, je propose de passer à la question suivante, qui porte sur la révision [INAUDIBLE]. Thomas, vous avez levé la main ?

THOMAS :

Oui, merci Marcus. Il s'agit d'un commentaire qui concerne tous les avis ; c'est juste que nous avons une compréhension partagée concernant ce tableau de bord que vous préparez et que nous avons utilisés pour des avis précédents, et que des éléments d'action pour les avis que nous vous avons donnés n'y figurent pas, notamment le fondement.

Et donc juste pour insister sur le fait que le Conseil ne devrait pas uniquement lire les éléments d'action, mais aussi le fondement, je voudrais préciser que nous avons inclus le fondement pour faciliter la compréhension au Conseil lorsqu'il travaille avec le personnel à la préparation, et bien sûr, pour faciliter aussi la compréhension au reste de la communauté qui s'intéresse à comprendre ce qui sous-tend nos avis.

Le fait que ceci n'est pas le fondement, et que le reste du texte ne figure pas dans ce tableau de bord, pour nous, ça ne signifie absolument pas que vous — que vous n'avez pas à le lire et y réfléchir. Je voulais tout

simplement que ce soit clair. Mais nous pouvons passer au prochain point. Je n'ai pas de commentaires sur le point que vous venez de soulever. Merci.

MARCUS : Très bien. Merci beaucoup. Voilà encore un commentaire très raisonnable, et je peux vous assurer que nous examinons également le communiqué dans son intégralité, y compris le fondement. Alors maintenant, la similarité des chaînes ; vous voyez une question. Cet avis est-il plus correctement présenté à la GNSO quant aux politiques et aux procédures ? Mais sur la question du Conseil d'administration. Qui souhaiterait répondre ? Kavouss ?

KAVOUSS : Oui, je ne sais pas si nous avons déjà analysé le renforcement de la coopération mutuelle ou pas encore. Juste pour clarifier, avez-vous abordé cela ?

MARCUS : Non, c'est le point prochain. Nous n'y sommes pas encore.

KAVOUSS : Excusez-moi. J'attendrai.

MARCUS : Très bien. Thomas ?

sein du CCWG, tout le monde a travaillé dans un même groupe et s'est assis autour d'une même table. Si nous n'avons pas de questions là-dessus, nous avons déjà des commentaires, et nous allons en tenir compte. Y a-t-il d'autres commentaires ou d'autres questions ? Je pense— Thomas, allez-y.

THOMAS :

Oui, merci. Encore une fois, disons que ceci est basé sur l'expérience acquise durant les derniers mois, et durant les mois et les années où nous— des documents que nous avons publiés, il me semble, et peut ouvrir bien des portes. Mais étant donné que nous n'avons pas encore résolu ou atteint un niveau efficace de compréhension du processus de GAC, après toutes ces années, je dois souligner à nouveau que nous avons besoin de mieux communiquer par tous les moyens.

Cela veut dire en bilatérale, avec le Conseil, avec la GNSO, mais aussi en multilatérale au sein des CCWG et par tout autre facteur, session pluridimensionnelle, ou activité possible, pour parvenir à une compréhension claire l'un de l'autre. C'est essentiellement la question. Et nous estimons que le Conseil d'administration a un rôle capital à jouer pour faciliter, promouvoir, encourager et appuyer cette compréhension mutuelle au plus haut niveau de cette organisation.

Donc là encore, il s'agit d'une question de procédure que nous avons soulevée ; nous nous rendons compte que nous vivons encore dans des mondes différents, que nous parlons parfois des langues différentes, et que nous ne nous comprenons pas les uns les autres. Cela doit être amélioré sans plus attendre et de façon durable. Donc, merci.

Permettez-moi de dire que ces attentes s'inscrivent dans le cadre des nouveaux statuts.

Ce sont également de [INAUDIBLE], et je pense que nous pourrions continuer à discuter de ceux-ci, sans nécessairement parvenir à résoudre ces questions. Mais pour ceux-ci, je ne veux pas arrêter la discussion, et Thomas demande déjà la parole. Oui, pour apporter des clarifications.

THOMAS :

Merci. Peut-être qu'à cet égard, il est important de noter que le Conseil a commencé à élaborer une chose dont on discute depuis un certain temps, une logique plus claire pour le traitement des avis, qui comprend différentes étapes.

La première comprend l'émission de l'avis du GAC, puis le Conseil confirmant sa réception, et enfin le processus actuel au cours duquel nous nous assurons d'avoir une compréhension mutuelle de ce qu'il signifie au juste et nous clarifions les attentes du GAC par rapport au Conseil.

Au cours des étapes suivantes, le Conseil évalue l'avis et détermine ce que seraient les conséquences de son rejet ou de son adoption. Les étapes suivantes sont plus clairement définies et comprennent la mise en œuvre et la manière dont le GAC interagit avec le Conseil et avec le personnel de l'ICANN, ou avec l'organisation ICANN, pendant les phases de la mise en œuvre.

Il me semble que c'est un pas dans la bonne direction pour lequel je tiens à remercier Yuron et Ishim [PH]. C'est une chose qui sera discutée au fur et à mesure que l'on progresse, mais je suppose aussi qu'elle sera partagée avec le BTRI, avec le groupe de travail mixte, le Conseil et le GAC qui s'emploient depuis un certain temps à améliorer le traitement des avis du GAC, en espérant que cela permettra d'obtenir des résultats plus satisfaisants, de réaliser plus d'objectifs en commun, et de gaspiller moins d'énergie et de ressources dans la recherche de solutions faute de compréhension mutuelle et de dialogue constructif au cours des étapes ultérieures.

Je pense donc que dans ce processus qui vient d'être lancé, c'est en cours. Je pense que nous pouvons nous pencher sur ces questions plus en détail. Vous, du côté du Conseil, avec moi qui participe dans la mesure du raisonnable avec notre ordre du jour, la BGRI reliant nos deux parties de l'organisation, la communauté, et puis bien sûr ce sera également traité en interne au sein du GAC.

Donc, je ne pense pas que nous devrions trop entrer dans les détails, étant donné le temps et, soit dit en passant, le fait que mes services informatiques ont eus la gentillesse de m'avertir que mon ordinateur sera redémarré automatiquement dans trois minutes parce qu'ils ont décidé à l'instant d'y installer quelque chose, ce qui est toujours agréable et m'arrive de plus en plus souvent.

Mais je pense que c'est — il s'agit d'une question plus complexe ; le travail a commencé et nous devrions mettre à profit le temps jusqu'à Helsinki pour faire avancer toutes les pistes que j'ai énumérées et, de la sorte, rendre les diverses étapes plus claires, plus transparentes, plus

compréhensibles, plus identifiables en ce qui concerne le traitement de l'avis du GAC et sa mise en œuvre. Merci.

MARCUS : Merci. Ma position rejoint celle-ci en ce sens que le temps qui nous est imparti ne nous permet pas d'en discuter en détail, mais nous savons que certains travaux là-dessus ont commencé, et que c'est un travail en cours. Qui d'autre souhaiterait faire un commentaire ?

KAVOUSS : Oui, pas de commentaire à ce sujet. Juste avant de terminer, je ne sais pas si vous allez terminer ou pas, parce que quelqu'un a dit que dans deux minutes ou presque, il sera déconnecté. Moi aussi je serais déconnecté. Je tiens à vous remercier sincèrement, Marcus, ainsi que les autres membres du Conseil présents. Je trouve cet appel très utile. L'information m'a semblé excellente, et j'espère que nous aurons plus souvent ce genre de dialogue, car il permet de désembrouiller certaines questions. Donc, merci beaucoup, et merci à tous les membres du Conseil d'administration qui assistent à cette réunion. Merci.

MARCUS : Merci pour cette intervention. Donc, je suppose que le GAC fonctionne également sans que le président soit présent, puisque votre personnel et vos vice-présidents sont fonctionnels.

KAVOUSS : Adobe a signalé que ça sera déconnecté. Je suis connecté via satellite.

MARCUS :

Je ne pense pas qu'il nous faille plus de temps. Je pense que le point est bien noté ; le point suivant est pour nous essentiellement, comme vous l'avez mentionné au tout début, un projet pilote, le premier appel après Helsinki. C'est la deuxième fois, et vous aviez demandé à ce que ça devienne une pratique courante d'avoir ce genre d'appel quatre semaines après le communiqué.

Je pense que nous en sommes à cinq semaines cette fois, mais c'était d'un commun accord étant donné que la date correspond à notre calendrier. Donc, je pense que cela — bon, nous n'en avons pas encore discuté au sein du Conseil. Le fait montre que nous sommes déjà là ; Manal et moi allons avoir un appel ultérieur également pour une rétroaction sur ce qui peut être amélioré. Et bien sûr, il est toujours possible de faire mieux.

Je pense que ça a été exprimé avec éloquence. Mais ce genre d'interaction est toujours utile, même si ce n'est que pour éviter des malentendus assez typiques. Et le dernier point porte sur la possibilité de publier les projets de résolution à l'avance des réunions du Conseil d'administration.

Vous avez demandé à ce que cela soit envisagé, et je pense que le Conseil examinera cette possibilité, mais je ne peux vous donner une réponse à ce sujet. Sur cela, je n'ai plus rien à ajouter, sauf que j'ai trouvé cet exercice très utile. Y a-t-il des commentaires ou des questions pour conclure ? Thomas de nouveau, et puis Manal. Oui, allez-y. Thomas ?

THOMAS : J'étais en muet. Désolé. Sur ce dernier point. Je le dis à juste titre, nous ne conseillons pas le Conseil d'administration de le faire sans y avoir réfléchi. Donc, comme je l'ai dit, examinez les avantages et les inconvénients de la publication des projets de résolution à l'avance. Il me semble que les inconvénients sont tout à fait évidents ; que les gens sauront à l'avance et pourront réagir en conséquence, et ainsi de suite.

Et certains arguments pourraient être invoqués contre une telle publication. Donc, nous vous demandons d'en considérer les avantages et les inconvénients ; par ailleurs, ce qui n'est pas écrit, mais qui est évident est le fait que nous espérons être informés de vos délibérations concernant votre décision à ce sujet, si vous allez le faire ou pas.

Donc, réfléchissez-y en principe, et puis informez nous et la communauté du résultat de vos délibérations. Je pense que cela va sans dire, mais parfois il est préférable de le dire.

MARCUS : Bon, cela figure également sous la rubrique « Améliorer la communication ». Manal, allez-y s'il vous plaît.

MANAL : Merci, Marcus. Très brièvement, je tiens également à remercier tous les membres du Conseil d'administration d'avoir transmis les questions et les points de clarification en avance du forum. Je pense que cela a été très utile dans la préparation du forum. Merci.

MARCUS :

Merci. La prochaine fois, nous essayerons d'être un peu — quelques jours avant l'appel, mais cette fois-ci, tout s'écroulait autour de nous ; nous adoptons la réponse à l'avis d'Helsinki, nous préparons cet appel. Cela ne se reproduira pas. Je peux vous assurer qu'à l'avenir nous choisirons un meilleur moment.

Eh bien, s'il n'y a pas d'autres commentaires, je peux considérer que nous sommes tous satisfaits de l'appel. Et en fait, je tiens également à vous remercier tous pour votre participation. Et je voudrais souhaiter bonne nuit à ceux d'entre vous qui sont en pleine nuit, comme nous, en Suisse. Si vous vous trouvez dans d'autres parties du monde, profitez de votre journée, votre matinée ou votre soirée. Merci à tous et à bientôt.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]